

Conditions générales de vente



CONDITIONS GENERALES HOMMES

Les présentes conditions générales sont applicables à toute inscription à la formule « All Inclusive » proposée par la Société COMPLICITE, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est 186 rue de Rivoli à PARIS (75001), inscrite au RCS de Paris sous le numéro 489 288 662.

Article 1 – Objet et présentation du service

La Société COMPLICITE est une agence de rencontres qui a pour activité la mise en relation entre personnes majeures et consentantes. A cet effet, la Société COMPLICITE, propose aux hommes l'inscription à la formule « All Inclusive », ayant pour objet l'envoi de 20 fiches individuelles d'adhérentes ayant elles-mêmes consenties à cet envoi, en vue d'une mise en relation. Le service proposé par la Société COMPLICITE a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Article 2 – Inscription

Toute personne intéressée par le service proposé par la Société COMPLICITE prend téléphoniquement contact avec elle. Lors de l'entretien téléphonique, le client indique à la Société COMPLICITE les caractéristiques qui lui sont propres (identité, coordonnées, âge, caractéristiques physiques, etc...). Le client indique également ses souhaits concernant les caractéristiques de la personne recherchée (tranche d'âge, région de résidence, caractéristiques physique, etc...). Le client choisit le mode de réception des fiches : à son adresse personnelle ou par poste restante (fiches adressées au bureau de poste choisi par le client lors de l'inscription). A l'issue de l'entretien téléphonique, la Société COMPLICITE adresse au client, dans un délai de 2 jours ouvrés, un bulletin de d'inscription, sur lequel le client rappelle ses caractéristiques personnelles et les caractéristiques de la personne recherchée. Le client doit retourner le bulletin d'inscription et les présentes conditions générales datés et signés.

Article 3 – Tarif d'inscription et modes de règlement

Le tarif d'inscription est fixé à 199 € TTC pour l'envoi de 20 fiches d'adhérentes soit 9.95 € par contact.

Il existe également d'autres formules :

- **La formule découverte** correspondant à l'envoi de 5 fiches d'adhérentes et dont le montant s'élève à 75 € - soit 15 euros par contact ;
- **La formule All Inclusive 10**, correspondant à l'envoi de 10 fiches d'adhérentes et dont le montant s'élève à 129 € – soit 12.90 € par contact ;

- **La formule All Inclusive 15**, correspondant à l'envoi de 15 fiches d'adhérentes et dont le montant s'élève à 159 € – soit 10.60 € par contact.
- **La formule All Inclusive 25**, correspondant à l'envoi de 25 fiches d'adhérentes et dont le montant s'élève à 239 € – soit 9.40 € par contact.

Le règlement s'effectue, au choix du client, par carte bancaire (montant débité passé un délai de sept jours), chèque, mandat cash ou espèces.

Pour tout paiement par carte bancaire, la Société COMPLICITE s'engage à adresser une fiche supplémentaire au client.

Article 4 – Délai de rétractation

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours francs, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Le délai de rétractation court à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. L'exercice du droit de rétractation se fait par l'envoi d'un simple courrier à la Société COMPLICITE.

Article 5 – Obligations des parties

5.1 Obligations de la société complicité La Société COMPLICITE s'engage à adresser au client 20 fiches individuelles d'adhérentes. La sélection préalable des fiches adressées s'opère en fonction des souhaits émis par le client et des disponibilités dont la Société COMPLICITE dispose au moment où la demande est faite. La sélection s'effectue dans la région du domicile du client et dans les départements limitrophes de cette région. La Société COMPLICITE s'engage à envoyer au client les fiches d'adhérentes correspondant au mieux aux critères de sélection émis lors de la souscription, à charge pour le client et les adhérentes d'entrer en contact directement entre eux. Compte-tenu de la nature du service proposé, la Société COMPLICITE n'est tenue qu'à une obligation de moyen s'agissant de la concordance des souhaits émis par le client et les fiches des adhérentes qui lui sont adressées. L'envoi des fiches a lieu après expiration du délai de rétractation de sept jours et selon le mode d'envoi choisi par le client lors de l'inscription (à son adresse ou par poste restante). La Société COMPLICITE n'a aucune obligation de résultat quant au succès de la mise en relation du client avec les adhérentes. En aucun cas la Société COMPLICITE ne peut obliger le client et les adhérentes à se rencontrer. Il ne peut pas plus être exigé de la Société COMPLICITE qu'elle intervienne pour organiser une rencontre entre le client et les adhérentes dont il reçoit les fiches. La société COMPLICITE n'est en aucun cas responsable si aucune des fiches d'adhérentes adressées au client n'aboutit à une rencontre, de sorte qu'aucun remboursement ne sera accordé à ce titre. La Société COMPLICITE n'est en aucun responsable en cas de fausses déclarations données par les clients et les adhérentes s'agissant de leurs caractéristiques personnelles. Le mode de prise de contact avec les adhérentes est déterminé par celles-ci : par téléphone, e-mail ou courrier adressé à la Société COMPLICITE qui le répercute au client. La prestation de la Société COMPLICITE se limite à l'envoi de 20 fiches d'adhérentes et à la transmission, le cas échéant, des courriers entre le client et les adhérentes. La Société COMPLICITE se réserve le droit de refuser toute inscription à la formule « All Inclusive », sans avoir à justifier sa décision.

5.2 Obligation du client

Le client s'engage à payer à la Société COMPLICITE le tarif d'inscription de 199 € TTC. C'est au client qu'il appartient de contacter les adhérentes dont il a reçu les fiches, selon le mode de contact choisi par l'adhérente. Le client s'engage à ne pas divulguer aux tiers au présent contrat les informations et/ou documents personnels et confidentiels qui lui auront été communiqués concernant les adhérentes de la Société COMPLICITE. Le client s'engage à respecter la personnalité des adhérentes dont les fiches lui auront été adressées. Le client s'engage à respecter les règles de courtoisie, de moralité et de discrétion nécessaires. Le client déclare être informé que les adhérentes se sont inscrites à des fins strictement et se sont engagées auprès de la Société COMPLICITE à ne pas accepter de rémunération ou de compensation financière suite aux mises en relation. Il est corrélativement interdit au client de proposer aux adhérentes dont il reçoit les fiches, une rémunération ou une compensation financière suite aux mises en relation.

Article 6 – Réclamation

Dans le cas où, passé un délai de trois mois à compter de la réception des fiches et à condition que l'ensemble des adhérentes sélectionnées aient été contactées, le client n'a obtenu aucune réponse, celui-ci peut adresser à la Société COMPLICITE un courrier recommandé AR comportant son identité complète, son adresse personnelle et rappelant la référence et la date de son inscription, ainsi que les dates de prise de contact avec les adhérentes. Après examen de la demande du client, la Société COMPLICITE peut, sans que cela constitue une obligation pour elle, effectuer une nouvelle sélection, à titre gracieux, de trois nouvelles adhérentes dans son fichier, qui pourront être contactées aux mêmes conditions. Aucun remboursement ne sera effectué pour le cas où les fiches transmises n'aboutiraient à aucune rencontre.